



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 octobre 2013

### Prisons valaisannes: il est minuit moins cinq

(IVS).- La mort tragique d'Adeline, le 13 septembre 2013, a mis en évidence le danger que représentent certains détenus ainsi que l'inadéquation des procédures de détention et d'encadrement qui leur sont appliquées. Suite à cet événement, le chef du Département de la formation et de la sécurité valaisan (DFS) a demandé un audit interne à tous les Services concernés, afin de pouvoir répondre à une question simple : un tel drame aurait-il pu se produire dans le canton du Valais ?

#### Un système pénitentiaire et sécuritaire inadéquat

Après deux semaines de collecte et d'étude de renseignements sur la population pénitentiaire valaisanne et les conditions de son encadrement, la réponse obtenue est aussi claire que préoccupante : oui, un tel cas aurait pu se produire en Valais. Les failles relevées sont d'ordre conjoncturel et structurel, local et général, administratif et social, criminologique et sociologique. Elles affectent :

- **les établissements pénitentiaires**, gravement surpeuplés, pénalisés par les sous-effectifs et le manque de moyens ;
- **la justice**, marquée par les procédures allongées et une disproportion entre la prise en compte de la sécurité et les droits des criminels dangereux ;
- **la police**, qui doit faire face à des arrestations en hausse et à une agressivité croissante des détenus.

#### Des dérives sociétales et politiques

La chaîne en question n'est toutefois que le maillon exécutif d'une problématique universelle à l'échelle de notre civilisation : la lutte contre le crime dans une société respectueuse des libertés individuelles. Les échecs qui l'affectent sont doublement néfastes: à cause des crimes que l'on n'a pas su prévenir et à cause des idées régressives et totalitaires que ces drames font naître au sein de l'opinion.

Il est urgent d'agir pour défendre la légalité et la sécurité dans un cadre démocratique, afin de préserver nos libertés individuelles et de déjouer les tentations de vindicte ou de contrôle totalitaire de la population. Aussi convient-t-il de prendre en considération et d'affronter différents dysfonctionnements dans :

- **la société** : augmentation de la criminalité; mobilité des populations ; montée de la déresponsabilisation, de l'infantilisme et de la violence gratuite ; explosion des maladies psychiques ;
- **le milieu politique** : doctrines sécuritaires incohérentes, manque de coordination, électoralisme, indifférence, restrictions budgétaires.



Se voiler la face devant ces tendances sociétales lourdes reviendrait à se résigner à la politique de réaction au coup par coup, qui a fait la preuve de son inanité et de son inefficacité. Hors toute surenchère émotionnelle - en accord avec les instances valaisannes concernées, le DFS a donc décidé d'affronter le problème d'insécurité lié aux criminels dangereux dans toutes ses dimensions et à tous les échelons.

#### **A) Dans l'immédiat**

Le DFS adopte dès ce jour les mesures d'urgence suivantes :

- **Pas de femmes seules avec les criminels sexuels.** Les éducatrices devant accompagner un criminel dangereux hors les murs de son EP seront obligatoirement escortées par du personnel de sécurité.
- **Mise en commun systématique des informations.** Toutes les informations pertinentes sur un criminel dangereux seront partagées entre tous les Services concernés dès son entrée dans le système pénitentiaire valaisan.
- **Cogestion des régimes de détention.** Le DFS demande aux autres cantons un droit de regard et d'intervention sur le régime de détention des inconnus venant de l'extérieur; le droit réciproque est aussi garanti aux autres Etats cantonaux.
- **Expulsion accélérée des criminels expulsables.** Au terme de leur peine, les criminels étrangers pouvant être expulsés feront l'objet d'une procédure prioritaire.

#### **B) A moyen terme**

- Demande auprès du Parlement cantonal de **création urgente de dix postes** en établissements pénitentiaires (EP).
- **Coordination de mesures intercantionales** lors de la conférence des chefs de département du 31 octobre prochain.

#### **C) A long terme**

Action parlementaire et publique en faveur de l'adoption de mesures législatives plus réalistes et plus adéquates au niveau fédéral (Code pénal, procédures).

**Contact : pour plus de renseignements vous pouvez contacter le conseiller d'Etat Oskar Freysinger - 027 606 40 00**